

## 5.MISSIONS ET SERVICES

### 5.5 Location de dispositifs médicaux



#### PRINCIPE 15

*Si le service est proposé par l'officine.*

**L'officine met en place les modalités de location, de nettoyage, d'entretien et de maintenance des dispositifs médicaux.**

#### FINALITÉ

L'officine propose à la location des dispositifs médicaux correctement entretenus.

#### QUESTIONS À SE POSER :

- Quels sont les besoins spécifiques en nettoyage et maintenance ?
- Comment tracer les activités ?
- Faut-il faire appel à un sous-traitant pour la maintenance ?
- En cas de sous-traitance, existe-t-il un contrat et des outils de suivi et de contact avec le sous-traitant ?
- Dans le cadre des dispositifs médicaux qui l'exigent : le numéro d'assistance 24h/24, 7J/7 est-il mis à disposition de la patientèle concernée et visible ?

#### EXEMPLES DE PRATIQUES ET DE PREUVES :

- Mettre en place la traçabilité des locations (entrées et sorties) et de la désinfection.
- Vérifier le bon fonctionnement à chaque retour.
- Conserver les enregistrements de maintenance.
- Rédiger et appliquer une procédure reprenant tous ces aspects.
- Mettre en place une fiche de vie du dispositif médical jusqu'à sa fin de vie et sa sortie du parc de location (date, raison, mode d'élimination... ).

#### Les outils associés

- E.10 - Fiche de vie du matériel de location
- E.23 - Fichier de suivi du matériel loué
- M.25 - La prise en charge du patient à domicile
- M.26 - Les dispositifs médicaux
- P.18 - Dispositifs médicaux - location et prestations associées